

MISSIONS

Le référent de parcours assure un accompagnement individuel des personnes en situation complexe dont il est le référent et l'interlocuteur direct en faveur d'un appui à la coordination des parcours de santé individuels.

Il est identifié en tant que référent par l'ensemble du cercle de santé et de soins de la personne et notamment de son médecin traitant.

Le référent de parcours intervient à la suite d'un processus d'identification des situations complexes par la plateforme d'accueil téléphonique du territoire Nord de l'Essonne et/ou sur demande d'une complexité ressentie par le médecin traitant ou un autre professionnel du territoire. Ces situations peuvent concerner, tous les âges et toutes les pathologies, handicaps.

Le référent de parcours a deux axes de travail :

- Niveau 1 : Informer, Orienter ;
- Niveau 2 : Répondre aux demandes d'appui.

Il peut être appelé à :

- Conseiller et informer au téléphone un professionnels ou un usager et l'orienter dans le système de santé et médico-social suivant sa demande ou son besoin.
- Recueillir le consentement de la personne pour l'échange d'informations la concernant ;
- Réaliser à domicile une évaluation multidimensionnelle afin d'identifier l'ensemble des besoins sanitaires et sociaux de la personne.
- Organiser la concertation des professionnels concernés par la situation pour mettre en cohérence l'ensemble des interventions.

- Élaborer avec la personne et éventuellement son entourage le plan personnalisé de coordination en santé (PPCs) en tenant compte des évaluations et interventions professionnelles déjà en place pour en éviter la redondance.
- Mobiliser les ressources pour une prise en charge globale de la personne sans se substituer aux professionnels en charge de la situation.
- Planifier les services nécessaires et faire les démarches pour l'accès de la personne à ces services ou à ces aides financières en coordination avec les services territoriaux existants.
- Assurer le suivi du parcours de vie et de soins de la personne, s'impliquer dans le soutien et l'accompagnement de la personne et de ses aidants ; de ses professionnels.
- Assure une révision périodique du PPCs afin de l'ajuster selon l'évolution des besoins de la personne.
- Participer au processus d'observation des parcours de santé et identifier les espaces de ruptures et d'inadéquation des ressources aux problématiques.